

LB BAD

Ligue Bretagne
de Badminton

Dossier d'Affiliation Nouveau Club Saison 2023-2024



Ligue de Bretagne

19 rue Le Brix 35200 RENNES

02.99.26.36.56

www.bretagnebadminton.com



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

VOS CONTACTS

Fédération Française de Badminton (FFBaD)

9-11, Avenue Michelet
93583 SAINT OUEN Cedex
01.49.45.07.07
Mail : contact@ffbad.org
Site : <http://www.ffbad.org>

La Fédération gère la création et l'enregistrement du club, la création et l'enregistrement des licences, l'organisation des compétitions nationales, l'autorisation des tournois N, les équipes de France, le classement, l'assurance.

Ligue de Bretagne de Badminton (LBBaD)

19 Rue Le Brix
35200 RENNES
02.99.26.36.56
Mail : ligue@bretagnebadminton.com
Site : <http://www.bretagnebadminton.com>
Heures d'ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 30
et de 14 h 00 à 17 h 00
(sauf le mardi matin et jeudi matin)

La Ligue gère l'affiliation et la ré affiliation du club, le règlement et la validation des licences, l'organisation des compétitions régionales (Championnats de Bretagne, Trophées Régionaux Jeunes, Interclubs Régionaux), l'autorisation des tournois R-D, les stages régionaux jeunes et les déplacements des Collectifs Ligue sur les compétitions nationales jeunes, les formations des cadres et des officiels.

Les Comités Départementaux

Comité 22 Badminton
Président : Olivier Macé
Maison des Sports
18 Rue Pierre de Coubertin
24440 PLOUFRAGAN
Contact : Constantin DEMOY
codepbad22ctd@gmail.com
06 78 04 91 16
codepbad22@gmail.com
02 96 76 25 10
<http://www.codepbad22.com>

Comité 29 Badminton
Président : Marc Le Hénanf
Contact : Guillaume GAILLY
gailly.codep29@gmail.com
06 30 36 06 70
secretariat@codep29.fr
<http://www.codep29bad.fr>

Comité 35 Badminton
Présidente : Aline Hervé
Maison des Sports
13 bis Avenue de Cucillé
35065 RENNES CEDEX
Contact : Yann JOLIVEL
etd@badminton35.fr
06 17 17 20 51
contact@badminton35.fr
02 99 54 67 60
<https://badminton35.fr/>

Comité 56 Badminton
Président : Philippe VARIN
Contact : Dominique KIRY
contactcodep56@laposte.net
06 79 07 74 63
<http://badminton56.fr/>

Les Comités Départementaux gèrent l'organisation des compétitions départementales (Championnats Départementaux, Trophées Départementaux Jeunes, Interclubs Départementaux), l'autorisation des tournois P, les actions de développement de proximité, les stages départementaux jeunes et les sélections départementales jeunes.

L’AFFILIATION FEDERALE

LA LICENCE FEDERALE

Avantages de l'affiliation fédérale et de la licence fédérale.

Pour le joueur licencié :

1-l'accès aux compétitions fédérales, régionales et départementales individuelles (simple et double) et par équipes (au sein des équipes de clubs affiliés et des sélections départementales, régionales et nationales).

2-l'intégration au sein de la hiérarchie sportive nationale qui, par le biais du CPPH (Classement Par Points Hebdomadaire), situe tous les licenciés les uns par rapport aux autres des débutants à l'élite internationale.

3-l'accès aux formations fédérales, régionales et départementales d'encadrement, de l'animateur de badminton au diplôme d'état d'éducateur sportif.

4-l'accès aux formations fédérales et régionales d'arbitrage et de juge-arbitrage.

5-l'accès aux formations fédérales des dirigeants.

6-la possibilité de participer aux stages fédéraux, régionaux et départementaux.

7-la possibilité de bénéficier des dispositifs fédéraux (Pass Bad, Minibad, Senior, Bad pour Tous...).

7-l'abonnement à 100 % Badminton.

8-l'assurance fédérale, qui, en cas de blessure, couvre tous les frais médicaux non pris en charge par la Sécurité Sociale et la mutuelle complémentaire.

Pour le club affilié :

1-l'accès aux compétitions fédérales, régionales et départementales par équipes.

2-la possibilité de prétendre aux subventions fédérales, régionales et départementales.

3-la possibilité de prétendre aux subventions des collectivités territoriales.

4-la possibilité de prétendre à l'accompagnement du Conseil Départemental, du CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif), du Conseil Régional et du CROS (Comité Régional Olympique et Sportif).

5-la possibilité d'obtenir l'agrément "Jeunesse et Sports", qui permet de prétendre aux subventions de l'ANS (Agence Nationale du Sport).

6-la possibilité de bénéficier des interventions des cadres techniques départementaux, régionaux et fédéraux.

7-la possibilité de prétendre à une labellisation de son école de badminton.

8-l'assurance de responsabilité civile automatique avec l'affiliation pour le club et ses dirigeants.

Avantages pour un nouveau club affilié

La première année, l'affiliation fédérale et l'affiliation comité sont gratuites.

A l'issue de la première saison d'existence, la Fédération offre aux clubs qui ont atteint le nombre de 10 licenciés, l'ensemble des frais d'affiliation de l'année suivante.

Le pack de lancement de club (volants, raquettes...) offert par la Ligue de Bretagne de Badminton aux clubs bretons qui ont atteint le nombre de 10 licenciés au cours de leur première année d'affiliation.

La prise en charge par la Ligue des frais pédagogiques pour le premier stagiaire Animateur et le premier stagiaire Officiel du club au cours des 2 premières années d'affiliation.

Le nouveau club affilié bénéficie de deux soirées de rencontre ou d'intervention mises en place avec la Ligue de Bretagne de Badminton au cours des premières saisons

Votre dossier d'affiliation

Documents constituant le dossier d'affiliation

Le formulaire de demande d'affiliation à la FFBaD. complété et signé

Le formulaire de déclaration du bureau, complété et signé

La demande d'adhésion à la Ligue de Bretagne de Badminton complétée et signée

Le règlement de l'Affiliation Ligue par chèque d'un montant de 69.00 €

Une copie des statuts du club

Une copie du récépissé de la déclaration à la Préfecture

Une copie de l'avis au Journal Officiel

Une copie du règlement intérieur (s'il existe)

Toutes les démarches d'affiliation sont à faire auprès de la Ligue de Bretagne de Badminton

LIGUE DE BRETAGNE DE BADMINTON
19 Rue Le Brix
35200 RENNES
Tél. : 02 99 26 36 56
Mail : ligue@bretagnebadminton.com
Site : <http://www.bretagnebadminton.com>

Pour pratiquer le Badminton :

Le club doit être affilié à la FFBaD par l'intermédiaire de la Ligue

Le joueur doit être licencié FFBaD par l'intermédiaire d'un club affilié

- par la licence fédérale joueur
- par la licence fédérale non joueur

S'AFFILIER

PREMIER CAS : LE CLUB EST DEJA UNE ASSOCIATION OFFICIELLEMENT CONSTITUEE

Le club doit réunir les documents constituant le dossier d'affiliation, les compléter et les renvoyer à la Ligue. Ce dossier d'affiliation sera ensuite validé par la Ligue, qui le transmettra à la Fédération. La Fédération enregistrera le dossier, procédera à la création du club et enverra au Président du club les codes d'accès Poona, qui lui permettront de gérer la vie du club (saisie des licences, désignation de dirigeants, demandes d'autorisation de tournois...).

Une fois votre affiliation enregistrée, vous pourrez générer un certificat d'affiliation, qui vaut Agrément Jeunesse et Sports. Celui-ci vous permet de prétendre aux subventions publiques (CNDS, Collectivités Territoriales).

DEUXIEME CAS : LE CLUB EST UNE ASSOCIATION EN VOIE DE CREATION

Vous créez un club de toutes pièces. Vous devez constituer juridiquement une association relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Les démarches administratives

- 1- Vous devez réunir une assemblée générale constitutive, qui va approuver des statuts, élire des dirigeants (au minimum 2), fixer des tarifs d'adhésion et voter un budget prévisionnel.
- 2- Vous devez déposer à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture dont vous dépendez (bureau des associations) deux exemplaires des statuts, un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive, une déclaration de constitution adressée au Préfet ou au Sous-Préfet, sur papier libre, indiquant le nom, l'objet et le siège social de l'association, la date de constitution, la composition du bureau (précisant pour chacun des membres nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse complète, profession, nationalité, fonction au sein de l'association) et où vous demandez une inscription au Journal Officiel et enfin de « bien vouloir vous délivrer récépissé de la présente déclaration ». Cette déclaration doit être signée par, au moins deux membres du bureau du club et être accompagnée d'une enveloppe libellée et timbrée pour le retour du récépissé. N'hésitez pas à prendre contact avec votre Préfecture ou Sous-Préfecture. A noter que certaines démarches sont désormais possibles en ligne.
- 3- Une fois votre association reconnue et ayant une existence légale, vous pouvez alors ouvrir un compte bancaire. Rapprochez-vous de la banque de votre choix, qui vous demandera, entre autres, un exemplaire des statuts, la composition du bureau, une copie de la parution au JO et une délibération du bureau désignant les mandataires.
- 4- Ces démarches doivent se faire parallèlement aux démarches auprès de votre mairie (ou Communauté de Communes) afin de pouvoir bénéficier de créneaux au sein des équipements sportifs municipaux (ou communautaires).

Les démarches fédérales

Votre club est désormais une association légalement constituée et déclarée. Vous pouvez alors entamer vos démarches d'affiliation auprès de la Ligue de Bretagne de Badminton. **Retour au premier cas...**

NOTICE AU SUJET DES STATUTS

Les statuts constituent le document essentiel de la vie de l'association. Il fixe son cadre juridique relatif à son organisation et à son fonctionnement. Ils doivent contenir les éléments suivants :

- Dénomination de l'association
- Objet social
- Règles de vote
- Durée de vie de l'association
- Composition (catégorie de membres, conditions d'admission et de radiation, droits et obligations des membres)
- Organes de l'association et rôle (assemblée générale, comité directeur, bureau, commissions)
- Ressources de l'association
- Modalités en cas de dissolution.

Vos statuts doivent préciser également que votre association est affiliée à la FFBaD, que vous vous engagez à en respecter les règlements, notamment le principe que tous les adhérents d'une association affiliée à la FFBaD doivent être licenciés à la Fédération.

La Fédération Française de Badminton propose des statuts types afin de faciliter les travaux de rédaction.

L'élaboration des statuts peut s'effectuer selon 2 possibilités :

- Rédaction par le comité directeur et voté par l'assemblée générale
- Réalisation et vote par l'assemblée générale.

L'Assemblée générale constitutive est organisée par les personnes à l'initiative de la création de l'association. Elle ne présente pas de formalités particulières. Néanmoins quelques principes doivent être respectés :

- Invitation des personnes intéressées par la création de l'association,
- Présentation du projet associatif,
- Discussion et adoption des statuts,
- Election des membres du comité directeur et du bureau,
- Elaboration d'un programme d'activité,
- Elaboration du budget prévisionnel et fixation de la cotisation,
- Rédaction du procès-verbal.

La modification des statuts nécessite d'effectuer quelques démarches :

- Convocation d'une assemblée extraordinaire pour approbation des modifications,
- Déclaration de modifications statutaires auprès de la préfecture dans un délai de 3 mois,
- Inscription des modifications dans un registre spécial tenu par l'association.

SE LICENCIER

Les demandes de licence doivent être établies auprès de la Fédération Française de Badminton par Internet par le biais du serveur « Poona ». Une fois votre affiliation enregistrée, un identifiant et un mot de passe vous seront communiqués pour que vous y ayez accès.

La demande de licence du Président doit toujours faire partie de votre premier envoi de demandes de licences. Aucune autre demande de licence ne pourra être prise en compte, sans que sa demande de licence ait été effectuée. En tant que Président, il est couvert par une assurance (ainsi que tous les dirigeants du club déclarés dans Poona). Cette assurance est liée à la Responsabilité Civile du club comprise dans le cadre de l'affiliation. Les attestations d'assurance du club, mais également de chacun des licenciés, peuvent être générées dans Poona.

Rappel : un club affilié à la FFBaD doit compter au moins 10 licenciés.

La validité de la licence court de la date de prise de la licence jusqu'à la fin de la saison sportive en cours, à savoir le 31 août suivant. Le titulaire de la licence bénéficie d'une assurance individuelle selon les dispositions prescrites par le Ministère chargé des Sports.

Les certificats médicaux sont obligatoires pour tous (sauf dans le cas de la licence non joueur) et sont liés à la prise de licence. Les licenciés mineurs peuvent être dispensés de certificat médical, sous réserve de fournir une attestation le justifiant par le biais qu'un questionnaire de santé spécifique. Le certificat doit avoir été établi moins d'un an avant la date de demande ou de renouvellement de licence. Sa validité peut être de trois saisons au maximum, sous réserve de compléter pour les deuxième et troisième saisons le questionnaire de santé. Le certificat, ainsi que le questionnaire médical, restent sous la responsabilité du Président de l'association, qui les conserve. Une demande de licence joueur se fait sur la base d'un certificat médical. Sans certificat médical, le licencié doit faire l'objet d'une demande de licence non joueur. En aucun cas, il ne pourra alors être assuré pour la pratique du badminton en loisir ou en compétition, mais il pourra être assuré pour des fonctions de dirigeant, d'encadrement ou d'officiel.

Le certificat médical doit être complété par le médecin traitant sur l'imprimé fédéral, dont l'utilisation est obligatoire. Aucun autre certificat ne pourra être accepté. Il s'agit d'un certificat médical unique, quelle que soit la catégorie d'âge du pratiquant ou sa demande éventuelle de surclassement. Il appartient au médecin de prescrire s'il l'estime nécessaire des examens médicaux complémentaires.

Une fois la licence saisie dans Poona, celle-ci n'est validée par la Ligue, qu'à réception du règlement soit par chèque, soit par virement. En cas de paiement par virement bancaire, un mail doit être envoyé au secrétariat de la Ligue en précisant dans le libellé du virement le sigle et le département du club, ainsi que numéro de DPL, et en joignant le relevé d'opération correspondant et le libellé du paquet concerné.

TARIF DES COTISATIONS FEDERALES SAISON 2020/2021

| | Comité 22 | Comité 29 | Comité 35 | Comité 56 |
|---------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Licence Minibad | 23.86 € | 22.61 € | 23.72 € | 23.33 € |
| Licence Jeune | 45.93 € | 43.43 € | 45.64 € | 44.87 € |
| Licence Adulte | 53.82 € | 50.82 € | 52.65 € | 53.65 € |
| Affiliation Comité | 55.00 € | 46.00 € | 50.00 € | 55.00 € |
| Affiliation Ligue | 69.00 € | | | |
| Affiliation FFBaD | 70.00 € | | | |

Les tarifs indiqués comprennent l'abonnement au magazine fédéral, 100% badminton.

Quelle offre de pratique pour les licenciés à la FFBaD ?

Pour les adultes :

- Les tournois individuels en journée le week-end (sur un ou deux jours) ou en soirée (nocturne ou semi-nocturne) en simple, en double et/ou en mixte, par niveau de classement (N pour National, R pour Régional, D pour Départemental, P pour Promotion).
- Les tournois individuels promotionnels, dits Promobad, sur des formats plus courts (soirée, demi-journée) ou des formules différentes.
- Les championnats par équipes, dits Interclubs, à différents niveaux (National, Régional, Départemental). Différentes formules de championnats (mixtes ou unisexes, vétérans, promotionnels) existent selon les territoires. Une rencontre Interclubs est composée de plusieurs matchs de disciplines différentes (simples, doubles et/ou mixtes).
- Les stages de joueurs proposés par les clubs et les comités départementaux.
- Les formations de cadres, d'officiels et/ou de dirigeants.
- Les actions destinées aux publics spécifiques dans le cadre des dispositifs fédéraux (Seniors, Vétérans, Parabadminton, Sport Adapté, Féminin, Bad & Quartier).

Pour les jeunes :

- Les tournois individuels en journée le week-end (sur un ou deux jours) à différents niveaux (National, Interrégional, Régional, Départemental, Local) en simple, en double et/ou en mixte, par catégories d'âge (Minibad, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors). Selon le type de compétition, plusieurs niveaux de pratique peuvent être proposés (Elite, Espoir, Promotion, Top A/B/C/D...).
- Les tournois individuels promotionnels (Promobad, Flash, RDJ) sur des formats plus courts (soirée, demi-journée) ou des formules différentes et pour des publics spécifiques (débutants principalement).
- Les championnats par équipes, dits Interclubs, à différents niveaux (Régional, Départemental) et par catégorie d'âge (Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors). Différentes formules de championnats (mixtes ou unisexes, promotionnels) existent selon les territoires. Une rencontre Interclubs est composée en général d'un simple homme, un simple dame, un double hommes, un double dames et un double mixte.
- Les stages de joueurs proposés par les clubs, les comités départementaux, la Ligue et la Fédération.
- Les Plateaux Techniques proposant sur une demi-journée des temps de pratique par ateliers alternant situations d'apprentissage et situations ludiques, principalement à destination des plus jeunes (Minibad, Poussins, Benjamins débutants).
- Les sessions de passage de plumes dans le cadre du dispositif Pass Bad (un système de couleurs de plumes qui permet de valoriser les progrès des jeunes joueurs, compétiteurs ou non).
- L'accès aux filières de détection, de suivi et d'accompagnement (Dispositif Avenir, Suivi Avenir National-SAN).
- L'accès aux structures d'entraînement de niveau local (Ecoles Française de Badminton – EFB et Clubs Avenir-CA), départemental (Centre Départemental d'Entraînement-CDE), régional (Pôle Espoir) ou national (Pôle France).
- Les actions destinées aux publics spécifiques dans le cadre des dispositifs fédéraux (Scolaires et certains des dispositifs présentés dans l'offre de pratique pour les adultes).